

## TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE



Les travaux de mise en conformité aux règles d'accessibilité (Ad'AP) sont terminés. Le marquage au sol du stationnement « handicapés » a été réalisé ainsi que la signalétique.

La clôture grillagée côté riverain sera réalisée très prochainement.

## REFECTION D'ACCOTEMENT DANS LE BAS DE TOURVILLE

Les eaux de ruissellement, consécutives aux gros événements pluvieux (en particulier ceux du mois de décembre et du 31 avril dernier), dégradaient très régulièrement le chemin d'exploitation et certains accotements de la Route des Côteaux (RD.70).

Pour parer à ces désordres et éviter à chaque fois les remises en état, la commune a fait réaliser des revêtements en enrobés sur les surfaces publiques concernées.



## ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Les travaux de réfection des Routes Départementales RD.254 et RD.23, traversant notre village, avec la mise en place d'un revêtement superficiel (Type ECF : Enrobés Coulés à Froid) a été décalée. La Direction des Routes a reprogrammé ces travaux au mois de juin.

Ces travaux feront l'objet d'une régularisation de la circulation (sections en circulation alternée) pendant la durée des travaux, estimée à une dizaine de jours.

Dès la fin de ces travaux, la signalisation au sol sera refaite (lignes axiales, stop, passages piétons, arrêts de bus...) et les ralentisseurs (coussins berlinois) pourront être reposés Rue Guy de Maupassant.

## CEREMONIE DU 08 MAI

Le mardi 8 mai, les anciens combattants, le maire et les élus Tourvillais, et la population se sont rassemblés au Monument aux Morts pour commémorer la Victoire du 8 mai 1945.

Après le dépôt de gerbe, Monsieur Avisse a procédé à la lecture du message de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées. S'ensuivit la minute de silence, puis a retenti l'hymne national.

Pour clore la cérémonie, Mr le Maire a invité les participants à partager le verre de l'amitié.



## CALENDRIER DES ANIMATIONS A VENIR ET DATES A RETENIR

Jeudi 31 Mai 2018

Jeudi 14 juin 2018

Vendredi 15 juin 2018

Vendredi 22 juin 2018

Lundi 25 juin 2018

Cross de l'école élémentaire au Stade

Gôter des Anciens

Fête des Ecoles au Presbytère (à partir de 15h)

Distribution des dictionnaires aux CM2 (14h15 à la mairie)

Conseil Municipal (à 18h30 à la mairie)



# TOURVILLE INFOS

Tél : 02.35.04.40.41

Fax : 02.35.04.86.59

e-mail : [mairie.tourville.surarques@orange.fr](mailto:mairie.tourville.surarques@orange.fr)

Site de la commune : [www.tourville-sur-arques.fr](http://www.tourville-sur-arques.fr)

Édition : MAI 2018



## « Parti sans prévenir »

Nous avons appris par un habitant de la commune de Sauqueville et par un article dans Les Informations Dieppoises que notre boucher ambulant qui s'installait sur la place de la mairie avec son camion, cessait son activité. Il eut été plus logique qu'il en avertisse la mairie, afin que nous puissions trouver une solution de rechange. Malheureusement, ce ne fut pas le cas. Nous nous efforçons de palier à ce manque, préjudiciable pour nos habitants, surtout les plus âgés. Affaire à suivre...

Lionel AVISSE  
Maire

## ANNONCE LEGALE

**COMMUNE DE TOURVILLE SUR ARQUES**  
**UNE MAISON D'HABITATION (ANCIEN PRESBYTERE)**  
**Située 7 rue Guy de Maupassant**  
**76550 TOURVILLE SUR ARQUES**  
**A VENDRE**

Par délibération du conseil municipal de la commune de Tourville sur Arques en date du 29 mars 2018, il a été décidé de mettre en vente l'ancien presbytère sis 7 rue Guy de Maupassant sur la commune de Tourville sur Arques. Ce logement dont les caractéristiques et le prix de vente sont les suivants : surface habitable 105 m<sup>2</sup> au sol, 3 niveaux, ainsi qu'une division parcellaire AC 85 superficie de 200 m<sup>2</sup> et d'une parcelle AC84 pour délimiter la superficie du terrain attenant d'environ 800 m<sup>2</sup>, prix de vente dans l'état 120 000 € net vendeur frais de géomètre à la charge de la commune, les frais liés à la cession du bien sont à la charge de l'acquéreur. Pour tous renseignements vous adressez à SCP Vatigniez et Allais Place Jean Dasnias 76550 Offranville tél : 02 35 85 42 33.

## CARNAVAL DES ECOLES

Le carnaval a pu déambuler le lundi 23 avril dernier dans les rues de Tourville. C'est sous un soleil radieux que les élèves costumés de mille couleurs, ainsi que l'équipe des enseignantes, ont défilé en chantant des chansons bien rythmées. La petite troupe s'est retrouvée Place du Calvaire pour continuer à chanter. Merci aux enfants et aux enseignantes pour ce joli moment de gaieté, mais aussi aux personnes présentes sur le parcours pour assurer la sécurité des enfants.



La commune a acheté un fascicule éducatif destiné aux enfants de l'école élémentaire, expliquant les règles de politesse et de civilité qui permettent de bien vivre ensemble.

Afin de présenter et d'expliquer ces règles de base aux enfants, Mme Boulais (1<sup>ère</sup> adjointe) et Mme Nicolas (conseillère municipale) ont pris rendez-vous avec la directrice de l'école et les institutrices.

- Le 18 avril le fascicule a été présenté aux élèves de Mme Monstier, les thèmes abordés étaient « tu dois accepter tout le monde et aider les plus fragiles » « tu ne dois pas abîmer les choses qui t'entourent »,

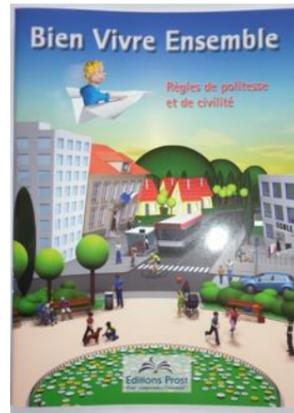
- Le 25 avril aux élèves de Mme Bouffard « tu dois être poli dans tes gestes » « tu ne dois pas abîmer les choses qui t'entourent »,

- Et enfin le 23 mai à ceux de Mme Fournier « tu dois accepter tout le monde et aider les plus fragiles » « tu ne dois pas faire de mal aux autres ».

Mme Boulais a expliqué aux enfants le rôle important que la mairie joue auprès de l'école (entretien de deux bâtiments scolaires, réparations, achat de fournitures scolaires, de dictionnaires) et Mme Nicolas est ensuite intervenue pour mettre en route un débat avec les élèves qui ont tous participé et posé de nombreuses questions sur ce que sont les règles de civisme et la manière de bien vivre ensemble (application des règles de politesse, respect de l'autre...).

Un livret a été donné à chaque enfant et les institutrices continueront à le commenter avec leurs élèves. La collaboration mairie/école ayant bien fonctionné, nous renouvèlerons volontiers cette expérience.

**Merci les enfants pour votre participation !!**



### VIE COMMUNALE



Les parterres de fleurs ont pris un air de printemps grâce aux agents communaux.

### MARCHE ORGANISEE PAR LOISIRS ET FETES

« Loisirs et Fêtes » a organisé une marche le 13 avril dernier. Les participants étaient au rendez-vous à 9h sur la Place du Calvaire et ont pu parcourir près de 13 kms aux alentours de Tourville.

A vos agendas : La prochaine « marche » sera organisée le Dimanche 09 Septembre 2018, rendez-vous à 9h sur la Place du Calvaire.

Pour tous renseignements, merci de contacter Mr et Mme GRICOURT au 02.35.04.43.27.



### FOIRE A TOUT



L'Association « Loisirs et Fêtes » **REPORTE** sa traditionnelle Foire à Tout au Dimanche 23 Septembre 2018 sur le terrain du Presbytère.

Pour tous renseignements, merci de contacter Mr et Mme GRICOURT au 02.35.04.43.27.

### DEPOTS SAUVAGES



Nous déplorons encore une fois le manque de civisme de certains utilisateurs qui déposent des encombrants et objets divers près des bennes à verres et « Le Relais », alors que nous disposons d'une déchetterie à proximité de la commune, à La Chaussée.

**« Nous vous demandons de respecter cet endroit pour le bien de tous. »**

**Que risquez-vous ?**

**Le dépôt sauvage de déchets est interdit par la loi (juillet 1975) et passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.**

### EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois avril à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 16 avril 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr AVISSE Lionel, Maire.

A 18H 35 Mr le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

#### Approbation du Procès-verbal de la séance du 29 mars 2018

Une observation est portée à l'attention du Conseil municipal par une Conseillère municipale concernant la rédaction des communications diverses sur le sujet du « Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ». Elle précise que la commune participe au programme en répondant au questionnaire mais qu'elle ne participe pas à la commission.

Après cette observation et rectification, le Procès-verbal de la séance du 29 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

#### Lotissement Clos Saint-Martin : Voirie et espaces communs

Cession à la commune pour - Classement dans le domaine public communal

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la demande des copropriétaires de l'association syndicale libre du lotissement « Clos Saint-Martin » de rétrocession de la voirie « Allée Saint-Martin » à la commune, suite à leur assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2018.

Il rappelle que ce projet a déjà été évoqué lors des communications du précédent Conseil municipal du 29 mars 2018 et qu'un état des lieux a été réalisé le 14 avril 2018 par la Commission Voirie avec le Président de l'association syndicale des copropriétaires.

L'état des lieux, relevant quelques observations mineures sur les aménagements de voiries, mais n'appelant pas de travaux majeurs de remise en état avant rétrocession, Mr le Maire propose au Conseil municipal de classer la parcelle AC 36, d'une superficie de 5237 m<sup>2</sup>, représentant la Voirie et les parties indivises du lotissement « Clos Saint-Martin », dont la voie se nomme « Allée Saint-Martin » et dont l'entrée se fait par l'allée des Tisserands.

Mr le Maire précise que l'association des copropriétaires devra être dissoute à l'issue de la signature des actes notariés.

La commune prendra en charge l'entretien de cette parcelle dès qu'elle en aura la pleine propriété. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix Pour, accepte, pour l'euro symbolique, le classement de la parcelle AC 36, d'une superficie de 5237 m<sup>2</sup>, représentant la Voirie et les parties indivises du lotissement « Clos Saint-Martin », dont la voie se nomme « Allée Saint-Martin » et dont l'entrée se fait par l'allée des Tisserands, et prendra en charge les frais d'actes notariés et d'enregistrement au bureau des hypothèques. Le Maire est autorisé à signer les actes et tout document nécessaire au bon déroulement de la rétrocession.

#### Communications et informations

Association « Danse avec Tourville »

Mr le Maire communique lecture du message de remerciement du Président de la nouvelle association de danse pour la dotation de la subvention allouée en 2018. Le Conseil municipal est invité à la représentation de danse le 8 juin 2018 à 18h30 à la salle polyvalente.

#### PLU

La transmission des courriers concernant l'arrêt de projet aux Personnes Publiques Associées est réalisée. Un délai de 3 mois est requis avant le démarrage de l'enquête publique.

#### Remarques

Dans le cadre de la future vente du presbytère, une élue fait la remarque d'attribuer les recettes à des projets d'investissements concrets et particulièrement au projet de rénovation du clocher de l'église.

Elle demande également le montant du remboursement par l'assurance du sinistre intrusion dans l'église en avril 2016 par bris de vitraux. L'assurance a remboursé 2514€. Le devis par un maître verrier agréé ABF est de 6250€ (en 2016) pour le plus grand.

**Prochain Conseil municipal : Jeudi 25 Juin 2018 à 18 h30.**

**Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire Clôture la séance du Conseil municipal à 19 H 45.**

### TRAVAUX AU CIMETIERE



Notre cimetière a bénéficié de quelques transformations, notamment l'ajout de 4 cavurnes en marbre rose et gris dans l'espace cinéraire. La mise en place de bordures et de gravillons a complété cet aménagement. Bien sûr, le Jardin du Souvenir et Son Livre restent inchangés.